



## Convention d'utilisation gratuite du site Atouterroir.com

(à compléter et à nous retourner en double exemplaire)

### Entre, ci-après dénommé "l'exploitant",

Nom, prénom et qualité (si société)

Adresse

Nom de l'entreprise (si société)

Numéro de téléphone et/ou adresse électronique

### et, ci-après dénommé "l'organisme",

CFPPA de Segré, 2 bd Léon Mauduit, 49500 Segré, représenté par son directeur, Michel ARNAUDET,

il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : dispositions générales

L'organisme met en œuvre un outil de communication accessible aux exploitants pour la promotion de leurs activités.

Par la présente convention, l'organisme propose gratuitement à l'exploitant deux possibilités :

(Cocher la case qui vous concerne),

- Réserver un espace de publication sur Atouterroir.com, conformément à l'article 2
- Publier un lien vers le site de l'exploitant sur Atouterroir.com, conformément à l'article 3

(Saisissez ici l'adresse de votre site Internet) : .....

aux conditions décrites ci-après

### Article 2 : réservation d'un espace sur Atouterroir.com

L'organisme offre à l'exploitant la possibilité de promouvoir ses activités sur Internet.

Pour cela, l'organisme a installé sur Atouterroir.com un outil de mise à jour simplifié permettant à l'exploitant de publier un nombre illimité de rubriques, textes et photos dans l'espace de publication réservé et de le référencer sur les pages appropriées. L'exploitant est autorisé à faire sa promotion en fournissant le lien exact de son espace sans passer par la page d'accueil d'Atouterroir.com. La publication dans l'espace réservé nécessitant des connaissances spécifiques, l'organisme propose une formation pour maîtriser l'outil de mise à jour.

### Article 3 : insertion d'un lien vers le site de l'exploitant

L'organisme s'engage à insérer sur les pages appropriées d'Atouterroir.com le lien vers le site Internet de l'exploitant, sous réserve de la nature du site de l'exploitant. Pour cela l'exploitant s'engage à informer l'organisme des activités qu'il souhaite promouvoir.

### Article 4 : validité des informations publiées

L'exploitant s'engage à mettre à jour les informations de son espace de publication ou de son site Internet afin d'assurer leur validité et contribuer à la qualité du support.

### Article 5 : garantie de bon fonctionnement

Le CFPPA garantit le bon fonctionnement d'Atouterroir.com. Hors cas de force majeure, tout dysfonctionnement logiciel est pris en charge par l'organisme sous 15 jours ouvrés, tout dysfonctionnement matériel est pris en charge aux conditions de l'hébergeur. La gratuité du service s'oppose à tout recours onéreux de la part de l'exploitant.

### Article 6 : respect des règles de publication

Le contenu des pages est réputé respecter les lois en vigueur (droit d'auteur, droit à l'image, respect de la vie publique et privée,...). L'exploitant est seul responsable des infractions constatées sur son espace réservé ou sur son site Internet. L'organisme ne peut être tenu pour responsable du fait des publications de l'exploitant.

### Article 7 : résiliation et échéance

Afin de garantir la cohérence de Atouterroir.com, l'organisme peut résilier unilatéralement la convention, notamment en cas de manquement aux articles 4 ou 6. En cas de différent grave, le tribunal administratif de Nantes est seul compétent.

La présente convention est valable 1 an à compter de la date de signature

Fait, en double exemplaire, le ....., à .....

L'exploitant

pour l'organisme,  
Le directeur du CFPPA

M. ARNAUDET